

**Fiche de questions / réponses complémentaire aux webinaires
FHF sur les indicateurs numérique IFAQ – 2023.**

Identification du document	
Référence	FAQ_IFAQ_072023.Docx
Date de création	07/07/2023
Date de dernière mise à jour	07/07/2023
Etat	Validé
Contact	PIERRE Laurent (l.pierre@fhf.fr)
Version	V 1

Sommaire

1	Peut-on choisir des mois d'observation différents pour le calcul des indicateurs D22 et D63 ?.....	2
2	Combien de temps faut-il garder les preuves ?.....	2
3	Un hôpital transfrontalier co-financé est-il tenu de remplir IFAQ ?	2
4	Les USLD sont-elles concernées par IFAQ ?	2
5	Est-ce que les hôpitaux de proximité sont concernés ?	2
6	Dans quel cas peut-on répondre « NA » ?	2

1 Peut-on choisir des mois d'observation différents pour le calcul des indicateurs D22 et D63 ?

Oui, il est possible de consolider sur des mois différents ces deux indicateurs.

2 Combien de temps faut-il garder les preuves ?

L'établissement doit garder les preuves pendant 1 an.

3 Un hôpital transfrontalier co-financé est-il tenu de remplir IFAQ ?

Oui, il est éligible au dispositif

4 Les USLD sont-elles concernées par IFAQ ?

Non, les USLD ne sont pas concernées par IFAQ.

5 Est-ce que les hôpitaux de proximité sont concernés ?

Oui, tous les établissements du sanitaire sont concernés en 2023, sauf USLD et PSY.

6 Dans quel cas peut-on répondre « NA » ?

Les conditions pour être NA sont les suivantes :

- D2.2 : Cochent NA, les établissements pour lesquels aucun patient n'a de DMP pendant la période de mesure de l'indicateur.
- D6.3 : Cochent NA, les établissements pour lesquels pendant la période d'observation de l'indicateur, aucun correspondant équipé d'une MSS pro n'est concerné par le séjour d'un patient